



Ce que les sportifs
et le personnel
d'encadrement du
sportif doivent
savoir sur la Liste
des interdictions
2021

Qu'est-ce que le Standard international pour la Liste des substances et méthodes interdites (la Liste) ?

C'est la liste des substances et des méthodes qui sont interdites dans le sport. Le Standard international pour la Liste des substances et méthodes interdites (la Liste) est l'un des huit Standards internationaux du Code mondial antidopage (le Code).

La Liste identifie les substances et méthodes interdites dans le sport.

- Certaines substances et méthodes ne sont interdites qu'en compétition - les autres sont interdites à tout moment.
- Certaines substances et méthodes sont interdites au-delà de concentrations spécifiques (limites de décision).
- Certaines substances et méthodes ne sont interdites que dans certains sports.

Les substances et méthodes figurant sur la Liste sont classées par catégories (par exemple, stéroïdes, stimulants, dopage génétique).

Les substances et méthodes incluses dans chaque catégorie ne constituent pas la liste complète. Ce ne sont que des exemples des types de substances qui seraient incluses dans cette catégorie.



TABLE DES MATIÈRES

Veillez noter que la liste des exemples d'affections médicales ci-dessous n'est pas inclusive.



SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES EN TOUT TEMPS

S0 Substances non approuvées..... 4

S1 Agents anabolisants..... 5

Certains de ces substances peuvent être trouvés, sans limitation, dans les médicaments utilisés pour le traitement par ex. de l'hypogonadisme.

S2 Hormones peptidiques, facteurs de croissance, substances appariées et minérales..... 7

Certains de ces substances peuvent être trouvés, sans limitation, dans les médicaments utilisés pour le traitement par ex. de l'asthme et d'autres troubles respiratoires (male), de la déficience en hormone de croissance.

S3 Bêta-2-agonistes..... 9

Certains de ces substances peuvent être trouvés, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. pour le traitement de l'asthme et d'autres troubles respiratoires.

S4 Modulateurs hormonaux et métaboliques..... 10

Certains de ces substances peuvent être trouvés, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. pour le traitement du cancer du sein, du diabète, de l'infertilité (femelle), du syndrome des ovaires polykystiques.

Diurétiques et agents masquants..... 12

Certains de ces substances peuvent être trouvés, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. pour le traitement de l'hypertension, de l'insuffisance cardiaque.

- M2 - M3 Méthodes interdites..... 12

NCES ET MÉTHODES INTERDITES EN COMPÉTITION

Stimulants..... 13

Certains de ces substances peuvent être trouvés, sans limitation, dans les médicaments utilisés pour le traitement par ex. de l'anaphylaxie, des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH), du rhume et des symptômes grippaux.

Corticoïdes..... 14

Certains de ces substances peuvent être trouvés, sans limitation, dans les médicaments utilisés pour le traitement par ex. de la douleur, incluant les blessures musculosquelettiques.

Nabinoides..... 16

Corticoïdes..... 16

Certains de ces substances peuvent être trouvés, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. pour le traitement de l'allergie, de l'anaphylaxie, de l'asthme, de la maladie inflammatoire de l'intestin.

INTERDITES DANS CERTAINS SPORTS

Diurétiques..... 17

Certains de ces substances peuvent être trouvés, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. pour le traitement de l'hypertension, de l'insuffisance cardiaque.

..... 18

..... 19

..... 20

LISTE DES INTERDICTIONS CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2021

Introduction

La Liste des interdictions est un standard international obligatoire dans le cadre du mondial antidopage. La Liste est mise à jour chaque année à la suite d'un vaste processus de consultation par l'AMA. La date d'entrée en vigueur de la Liste est le 01 janvier 2021. Le texte officiel de la Liste des interdictions est maintenu par l'AMA et sera publié en anglais et en français. En cas de conflit entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut. Voici quelques termes utilisés dans cette Liste des substances et des méthodes interdites.

Interdite En compétition

Sous réserve d'une période différente ayant été approuvée par l'AMA pour un sport donné, la période En compétition est en principe la période commençant juste avant minuit (à 23 h 59) et en français. En cas de conflit entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut. Voici quelques termes utilisés dans cette Liste des substances et des méthodes interdites.

Interdite En permanence

Cela signifie que la substance ou la méthode est interdite en tout temps tel que défini dans le Code.

Spécifiée et non-spécifiée

Conformément à l'article 4.2.2 du Code mondial antidopage, «aux fins de l'application de l'article 10, toutes les substances interdites sont des substances spécifiées sauf mention contraire dans la Liste des interdictions. Aucune méthode interdite ne sera considérée comme une méthode spécifiée si elle n'est pas identifiée comme telle dans la Liste des interdictions». Selon le commentaire de l'article, «les substances et méthodes spécifiées identifiées à l'article 4.2.2 ne devraient en aucune manière être considérées comme moins importantes ou moins dangereuses que d'autres substances ou méthodes dopantes. Au contraire, ce sont simplement des substances et des méthodes qui ont plus de probabilité d'avoir été consommées ou utilisées par un sportif dans un but autre que l'amélioration des performances sportives.»

Substances d'abus

Conformément à l'article 4.2.3 du Code, les substances d'abus sont «les substances interdites qui sont spécifiquement identifiées comme des substances d'abus dans la Liste des interdictions parce qu'elles donnent souvent lieu à des abus dans la société en dehors du contexte sportif». Ce qui suit sont désignées Substances d'abus: cocaïne, diamorphine (héroïne), méthyléthyldioxyméthamphétamine (MDMA/«ecstasy»), tétrahydrocannabinol (THC).

Publié par:
 Agence mondiale antidopage
 Tour de la Bourse
 800, place Victoria (bureau 1700)
 Boîte postale 120
 Montréal, Québec
 Canada H4Z 1B7

Site web: www.wada-ama.org
 Tél.: +1 514 904 9232
 Téléc.: +1 514 904 8650
 Courriel: code@wada.org

Comment les substances et les méthodes sont-elles ajoutées à la Liste ?

À quelle fréquence la Liste est-elle mise à jour ?

Pour qu'une substance ou une méthode soit ajoutée à la Liste, elle doit répondre à deux des trois critères suivants :

- Elle a le potentiel d'améliorer ou améliore effectivement la performance sportive.
- Elle présente un risque avéré ou potentiel pour la santé du sportif.
- Elle viole l'esprit sportif.

La Liste est mise à jour chaque année.

La nouvelle Liste est publiée sur le site web de l'Agence mondiale antidopage (AMA) (wada-ama.org) en octobre et entre en vigueur le 1er janvier de l'année suivante.

Il est possible d'apporter des modifications à la Liste plus d'une fois par an, mais l'AMA aura trois mois pour communiquer ces modifications avant qu'elles n'entrent en vigueur.

S1 AGENTS ANABOLISANTS

SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES EN PERMANENCE
(EN ET HORS COMPÉTITION)

Toutes les substances interdites de cette classe sont des substances non-spécifiées.

Les agents anabolisants sont interdits.

1. STÉROÏDES ANABOLISANTS ANDROGÈNES (SAA)

Lorsqu'ils sont administrés de manière exogène, y compris, mais sans s'y limiter :

- 1-androsténoïdiol [5α-androst-1-ène-3β,17β-diol]
- 1-androsténoïdène [5α-androst-1-ène-3,17-dione]
- 1-androsténone [3α-hydroxy-5α-androst-1-ène-17-one]
- 1-épiandrosténone [3β-hydroxy-5α-androst-ène-17-one]
- 1-testosténone [17β-hydroxy-5α-androst-1-ène-3-one]
- 4-androsténoïdiol [androst-4-ène-3β,17β-diol]
- 4-hydroxytestosténone [4,17β-dihydroxyandrost-4-ène-3-one]
- 5-androsténoïdène [androst-5-ène-3,17-dione]
- 7α-hydroxy-DHEA
- 7β-hydroxy-DHEA
- 7-keto-DHEA
- 19-norandrosténoïdiol [estr-4-ène-3,17-diol]
- 19-norandrosténoïdène [estr-4-ène-3,17-dione]
- clostébut
- danazol [1,2,6,7-tetrahydro-4,5,2,3]prégn-4-ène-20-yn-17β-ol]
- dihydrochlorométhyltestostérone [4-chloro-17β-hydroxy-17α-méthyl-androsta-1,4-dien-3-one]
- désaziréthyltestostérone [17α-méthyl-5α-androst-2-ène-17β-ol et 17α-méthyl-5α-androst-3-ène-17β-ol]
- drostanolone
- épiandrosténone [3β-hydroxy-5α-androstane-17-one]
- épi-dihydrotestosténone [17β-hydroxy-5β-androstane-3-one]
- épi-testosténone
- éthyléstrénoïl [19-norprégn-4-ène-17α-ol]
- furoxy-estérène
- furazabolone
- furazabol [17c-méthyl[1,2,5]oadazole[3,4,2,3]-5α-androstane-17β-ol]

S2 HORMONES PEPTIDIQUES, FACTEURS DE CROISSANCE, SUBSTANCES APPARENTÉES ET MIMÉTIQUES

SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES EN PERMANENCE
(EN ET HORS COMPÉTITION)

Toutes les substances interdites de cette classe sont des substances non-spécifiées.

Les substances qui suivent, et les autres substances possédant une structure chimique similaire ou un (des) effet(s) biologique(s) similaire(s), sont interdites :

1. ÉRYTHROPOÏÉTINES (EPO) ET AGENTS AFFECTANT L'ÉRYTHROPOÏÈSE

Incluant sans s'y limiter :

- 1.1 Agonistes du récepteur de l'érythropoïétine, par ex. darbépôétine (EPO), érythropoïétines (EPO), dérivés d'EPO [par ex. EPO-Fc, méthoxy polyéthylène glycol-époétine bêta (CERAI); agents mimétiques de l'EPO et leurs dérivés par ex. CNTD-S30 et péginésatide.
- 1.2 Agents activateurs du facteur inducible par l'hypoxie (HIF) par ex. coaltit, doproductat (GSK1278863), IXQ2, molibustat (BAY 85-3934), roxadustat (FG-4592), roxadustat (AKB-6548), xénon.
- 1.3 Inhibiteurs de GATA, par ex. K-11704.
- 1.4 Inhibiteurs de la signalisation du facteur transformateur de croissance-8 (TGFβ), par ex. laspaterecept, sotatercept.
- 1.5 Agonistes du récepteur de réparation innée, par ex. askalo-EPO, EPO carbamylée (CEPOL).

2. HORMONES PEPTIDIQUES ET LEURS FACTEURS DE LIBÉRATION





Quelles sont les modifications apportées à la Liste en 2021 ?

Substances d'abus

- Certaines substances figurant sur la Liste ont été identifiées comme « Substances d'abus » par le groupe d'experts Liste de l'Agence mondiale antidopage (AMA).
- Il s'agit de substances dont la société abuse fréquemment en dehors du contexte du sport.
- Les substances suivantes ont été identifiées comme « Substances d'abus » dans la Liste 2021 :
 - Cocaïne ;
 - Diamorphine (héroïne) ;
 - Méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA/« ecstasy ») ;
 - Tétrahydrocannabinol (THC).



Si un sportif peut prouver qu'il a utilisé la substance en dehors de la période de compétitions et que cela n'était pas lié à sa performance sportives, une sanction de trois mois peut être appliquée.

La sanction peut être réduite à un mois si le sportif suit un programme de réhabilitation approuvé par l'organisation antidopage (OAD).

Méthode interdite M2.2 : Manipulation chimique et physique

- Il est désormais possible pour le groupe d'experts Liste de l'AMA d'identifier une méthode interdite comme « méthode spécifiée ».
- Les perfusions et/ou injections intraveineuses de plus de 100 ml au total par période de 12 heures, à l'exception de celles légitimement reçues au cours de traitements hospitaliers, de procédures chirurgicales ou d'investigations diagnostiques cliniques, ont été classées comme « méthode spécifiée ».
- Cela signifie qu'un sportif peut bénéficier d'une sanction réduite s'il peut être prouvé que cette méthode n'a pas été utilisée à des fins de dopage.



Les substances figurant sur la Liste sont classées comme « spécifiée » ou « non spécifiée ».

Les substances spécifiées sont plus susceptibles d'avoir une raison d'apparaître dans l'échantillon d'un sportif car ces substances interdites peuvent se trouver dans des médicaments facilement disponibles en vente libre.



Important : modification majeure prévue pour la Liste de 2022

- Une modification majeure du statut des glucocorticoïdes entrera en vigueur le 1er janvier 2022.
- À partir du 1er janvier 2022, tous les glucocorticoïdes administrés par injection seront interdits en compétition.

Pourquoi est-il important d'être au courant de la Liste ?

- Il est important de se familiariser avec la Liste et les modifications qui entrent en vigueur pour éviter le dopage par inadvertance.
- N'oubliez pas que les sportifs sont responsables en dernier ressort de toute substance interdite présente dans leur corps, indépendamment de la manière dont elle s'y est retrouvée ou de l'intention de tricher. C'est le principe de la responsabilité objective.
- Un membre du personnel d'encadrement du sportif peut également être sanctionné s'il :
 - Administre ou tente d'administrer une substance interdite ;
 - Administre ou tente d'administrer une méthode interdite ; ou
 - A en sa possession une substance ou une méthode interdite sans aucune justification médicale.
- Contactez l'organisation antidopage (OAD) compétente si vous n'êtes pas sûr du statut d'une substance et/ou d'une méthode.
- N'oubliez pas que les sportifs ayant une raison médicale légitime d'utiliser une substance ou une méthode interdite peuvent demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).



Un sportif qui a besoin d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), ne peut s'adresser qu'à une seule organisation. Un sportif ne peut pas obtenir une AUT auprès de plus d'une organisation antidopage (OAD) pour la même condition.



Les organisations nationales antidopage (ONAD) approuvent les AUT pour les sportifs de niveau national. Celles-ci sont valables pour toute manifestation de niveau national, dans tout pays.

Les fédérations internationales (FI) approuvent les AUT pour les sportifs de niveau international. Celles-ci sont valables à toute manifestation de niveau international.



Choses à faire :

1. Les sportifs qui prennent régulièrement des médicaments doivent vérifier leurs médicaments par rapport à la Liste 2021.
2. Les sportifs qui ont occasionnellement besoin d'utiliser un médicament doivent le vérifier par rapport à la Liste 2021.
3. Les sportifs qui prennent un médicament dont le statut a changé (il est maintenant interdit) doivent contacter leur organisation antidopage (OAD) pour savoir ce qu'ils doivent faire et s'ils peuvent demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).
4. Les sportifs qui ont une AUT doivent vérifier la date d'expiration et s'assurer qu'elle est toujours valable, si non ils doivent demander une nouvelle AUT.
5. Le personnel d'encadrement du sportif doit s'assurer de bien connaître la Liste 2021 et ses modifications.
6. Les sportifs et le personnel d'encadrement du sportif devraient commencer à réfléchir à l'impact des modifications du statut des glucocorticoïdes injectables en compétition qui entreront en vigueur en 2022.



WADA's regulatory documents are available on the Agency's website. The material that WADA provides on its ADEL platform is intended for educational and informational purposes only. Any content or language used within the ADEL material would not supersede the provisions of the World Anti-Doping Code and/or the International Standards.

ADEL and its education courses and information resources are managed by WADA and published by WADA in English as a minimum.

In any case of any discrepancies between the English version or any version sponsored by an Anti-Doping Organization, the English version shall prevail.

BUREAU PRINCIPAL

Agence mondiale antidopage (AMA)
Tour de la Bourse
800, Place Victoria (Bureau 1700)
P.O. Box 120
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Canada
Tél.: +1 514 904 9232
Fax: +1 514 904 8650

AFRIQUE

Agence mondiale antidopage (AMA)
8e étage
Protea Assurance Building
Greenmarket Square
Le Cap, 8001
Afrique du Sud
Tél : +27 21 483 9790
Fax : +27 21 483 9791

ASIE/OCÉANIE

Agence mondiale antidopage (AMA)
2e étage, Ahlete's Village
Nishigaoka 3-9-14, Kita-ku,
Tokyo 115-0056, Japon
Tél : + 81 3 5963 4325

AMÉRIQUE LATINE

Agence mondiale antidopage (AMA)
World Trade Center
L.A. de Herrera 1248
Tour 2 - Bureau 712
Montevideo, Uruguay
Tél : +598 (2) 623 5206
Fax : +598 (2) 623 5207

EUROPE

Agence mondiale antidopage (AMA)
Maison du Sport International
Av. de Rhodanie 54
1007 Lausanne
Suisse
Tél : +41 21 343 4340
Fax : +41 21 343 4341

-  wada-ama.org
-  twitter.com/wada_ama
-  facebook.com/wada.ama
-  wada_ama
-  linkedin.com/company/wada/
-  info@wada-ama.org